



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À LA COMMISSION COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER (CCAF) DE MORINGHEM - G301

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles L.121-3, R121-1 à R121-7 ;

Vu la délibération n°2022-438 de la Commission Permanente en date du 21 novembre 2022 « Schéma Directeur Départemental des Boisements - Programmation 2022 » relative notamment à l'institution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Moringhem ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, monsieur Jean-Claude Leroy ;

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la nouvelle demande de désignation ;

ARRÊTE :

Article 1 : Madame Sophie Warot-Lemaire, Conseillère départementale, est désignée pour représenter le Président du Conseil départemental, en qualité de titulaire, afin de siéger à la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de Moringhem.

Article 2 : Monsieur Bertrand Petit, Conseiller départemental, est désigné, en qualité de suppléant du représentant du Président du Conseil départemental afin de siéger à la Commission reprise à l'article 1.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, notifié aux intéressés et publié électroniquement sur le site internet du Département.

Arras, le 24 mai 2023

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY